



**Syndicat national Force Ouvrière
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Membre de la fédération FNEC FP-FO**

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 ou 01 56 93 22 50 - foesr@foesr.fr - www.foesr.fr

BUT : plus que jamais, retrait

En plein confinement, le gouvernement continue de faire passer en force la réforme des IUT.

La réforme des IUT, avec la transformation du DUT en deux ans en un BUT en trois ans, détruirait ce diplôme :

- en diluant sur trois ans le volume d'enseignement des deux années actuelles, au profit de stages ;
- en changeant fondamentalement la conception du diplôme, qui serait soumise à une approche exclusivement par compétences ;
- en permettant toujours plus d'adaptations locales à ce diplôme, l'un des rares à encore être cadré par un programme national ;
- en imposant le recrutement d'au moins 50 % de bacheliers techniques ;
- en fixant un objectif de poursuite d'études limité à 50 % après le DUT.

Le DUT est pourtant un diplôme reconnu, avec des dizaines de milliers de diplômés chaque année, qui poursuivent souvent avec succès des études, ou trouvent du travail directement. Mais c'est un diplôme qui coûte cher au Ministère et aux Universités : les volumes horaires et les taux d'encadrement importants qui sont la spécificité de ce diplôme et une des clefs de son succès sont intolérables pour eux.

Cette réforme a logiquement été l'objet de l'opposition des collègues enseignant en IUT : de nombreux départements, et quelques conseils d'IUT se sont exprimés contre. Plusieurs milliers d'entre eux ont signé une pétition contre cette réforme.

Le BUT est censé entrer en vigueur pour la rentrée 2021 ; pourtant, à ce stade, rien n'est prêt : ni les programmes nationaux, ni les parcours qu'offrira chaque IUT.

Lors des réunions de la CCN des IUT de février et d'avril, même l'ADIUT (association des directeurs d'IUT), pourtant partisane de cette réforme, constatant cette situation, a demandé le report à 2022 de sa mise en œuvre. Lors d'un scrutin qu'elle a organisé, 79 votes de directeurs d'IUT sur 100 exprimés se sont prononcés pour le report. Les ACD (Assemblées de chefs de département) et les CPN (Commissions paritaires nationales) réclament aussi le report.

Le président de la CCN ainsi que les représentants du Ministère (DGESIP : Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle) ont pesé de tout leur poids pour maintenir le calendrier de la réforme. Ils essaient de maintenir ce calendrier, quitte à démarrer 2021 avec le DUT pour les étudiants entrant dans la formation, et leur annoncer en 2022 qu'ils sont en fait inscrits en BUT. Au passage, le président de la CCN revient sur l'un des rares points sur lequel le Ministère avait cédé : le maintien, à côté du BUT en trois, d'une étape DUT au bout de deux ans (avec l'argument massue que « aujourd'hui, on ne sait pas de quoi 2021 sera fait » !). Ils argumentent également de la « concurrence » sur le diplôme de « bachelor », qu'ils ont eux-mêmes créée en choisissant ce terme déjà utilisé par les établissements privés au lieu de licence universitaire de technologie.

Pour FO ESR, cette précipitation trahit l'inquiétude du Ministère face à l'opposition croissante que rencontre cette réforme, alors que les enseignants d'IUT commencent à pressentir les effets de sa mise en œuvre. Plus que jamais, nous réclamons :

- Retrait de la réforme des IUT
- Maintien et augmentations des moyens alloués aux IUT
- Maintien des DUT en deux ans, avec leurs volumes horaires et leurs programmes nationaux, sous contrôle de la CCN et des CPN
- Maintien du recrutement, contre les quotas de bacheliers techniques, contre toute limitation de la poursuite d'études

Montreuil, le 12 mai 2020